

# SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

## Procès-verbal

### Assemblée générale du 27 juin 2019

L'assemblée générale de la Société de législation comparée s'est tenue, le 27 juin 2019, à 18 heures, dans l'amphithéâtre de l'Institut de droit comparé, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris.

Le président, Dominique Hascher, ouvre la séance et présente les excuses des membres absents.

Le président soumet ensuite au vote le procès-verbal de la dernière assemblée générale, en date du 19 décembre 2018.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 1. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

##### *Activités depuis la dernière assemblée générale et activités à venir*

Dominique Hascher présente brièvement les nombreuses manifestations qui se sont déroulées depuis la dernière assemblée et qui sont rappelées dans l'ordre du jour.

Depuis le début d'année, l'assistance aux différentes manifestations a été très satisfaisante. Ce succès est dû aux présidents des différentes sections et aux membres de la Société.

Le président passe la parole à Jacques Fourvel, président de la section *Droit des affaires*. La section tiendra son colloque annuel le 27 novembre prochain en partenariat avec Mines ParisTech sur *la santé et la data*. Ce thème intéressera tous les membres de la Société car il est d'une grande actualité dans un monde totalement connecté et vise plusieurs domaines. C'est la deuxième fois qu'un événement est organisé avec l'École des Mines. L'introduction sera faite par Christian Vigouroux, membre du Conseil d'État et président du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur et sera suivie par trois tables rondes réunissant des personnalités telles que Jean-Marc Aubert, directeur de la DREES, Francis Megerlin, professeur de droit et d'économie et membre de l'Académie nationale de pharmacie, Thomas Walter de l'École des Mines, ou encore Gaspard Koenig de GénérationLibre. Un scientifique de haut niveau se chargera de la conclusion en la personne de Cédric Villani.

Aristide Levi, membre de la Société et vice-président de l'Association des juristes franco-britanniques (AJFB) présente le colloque co-organisé par la section *Droit de l'Animal* de la Société et l'AJFB sur *L'homme, roi des animaux ? Animaux, droit & société*, le 11 octobre 2019. Cette journée réunira des juristes et scientifiques, français et britanniques. La SLC et l'AJFB

ont rencontré le Sénateur Arnaud Bazin, vétérinaire, qui a accueilli favorablement ce projet et accepté d'accueillir cet évènement au Sénat.

Le 27 septembre est organisée, au Conseil d'État, une journée en hommage au président Jean Massot et au professeur Philippe Lauvaux, co-directeur de la section *Droit constitutionnel* pendant de nombreuses années. Le président Massot a consacré beaucoup de son temps et de son énergie à la Société de législation comparée.

Gustavo Cerqueira, président de la section *Amérique latine* présente les futures activités de sa section. Deux rencontres sont prévues en août 2019 au Brésil sur *La fonction modernisatrice du droit comparé. 250 ans de la loi portugaise de la raison saine* et sur *L'intelligence artificielle et la justice*. Le 28 novembre un colloque est organisé à la Cour de cassation sur *La connaissance du droit étranger* qui réunira des notaires, magistrats, avocats et des membres de plusieurs institutions internationales. Trois évènements se tiendront en 2020 sur *l'insécurité juridique, la Convention de Vienne en Amérique* et *le droit spontané*.

Didier Le Prado annonce que le prochain colloque de la section *Droit de l'action publique* se tiendra le 22 novembre sur *le droit et la dématérialisation*, à la Cour administrative d'appel de Paris. Plusieurs thèmes seront abordés : les incidences de la dématérialisation, l'élaboration de la décision administrative, le contrôle que le juge porte sur les décisions, dématérialisation et saisie du juge, diffusion dématérialisée des décisions administratives.

La Société a repris ses relations avec la communauté juridique indienne. Des Rencontres franco-indiennes sur *Intelligence artificielle, propriété intellectuelle, véhicules autonomes, données personnelles* se sont déroulées les 25 et 26 février 2019 à Bangalore. Mme Sylvaine Poillot-Peruzzetto informe l'assemblée que ces rencontres se poursuivront en 2020 en France en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine et la Cour de cassation. Le thème sera *l'attractivité du droit*.

Des rencontres franco-japonaises sont organisées tous les quatre ans. Les prochaines sont prévues les 15-21 septembre 2019 à Tokyo sur *La balance des intérêts*, cela permet d'entretenir et de maintenir des liens avec les juristes japonais. Dominique Hascher est très heureux de cette coopération.

### ***La vie des sections***

Le président annonce la création d'une section *Japon* présidée par M. Julien Boudon, professeur de droit public à l'Université de Reims et doyen de la Faculté de droit et de science politique. Cela permettra de renforcer l'intérêt de la Société de législation comparée pour le Japon et de proposer des manifestations suivant un rythme plus soutenu. Julien Boudon rappelle que les liens de la Société avec le Japon sont très anciens, qu'ils n'ont jamais cessé mais se sont espacés. Il faut donc les développer et les renforcer avec les professeurs francophones qui sont très nombreux. Bruno Gollnisch propose son aide pour les activités de cette section.

Le président Hascher remercie Mme Estelle Fohrer-Dedeurwaerder, Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole, d'avoir accepté de reprendre la présidence de la section *Russie*.

Nicolas Cornu Thénard annonce la création par le Conseil d'administration d'une section *Comparatisme historique et histoire du droit comparé*. Aux origines de la Société de législation comparée, comparatismes géographique et historique étaient très liés, puis ces liens se sont distendus. Pourtant l'histoire du droit comparé est aujourd'hui une discipline vivace en histoire du droit et il en va de même du comparatisme historique, dont la revue *Tribonien* apparaît comme l'un des moteurs. Aussi il semblait pertinent de doter la SLC d'une telle section.

### **Publications**

Dominique Hascher informe l'Assemblée qu'un effort considérable a été fait par la Société pour reprendre l'activité des publications qui pendant deux ans a posé problème en raison du manque de personnel. Les publications ont chuté de moitié, ce qui a eu une incidence importante sur les recettes. Depuis l'arrivée de Nicolas Cornu Thénard, la Société a pu reprendre ce secteur. Dix ouvrages devraient paraître cette année, ce qui rapprocherait le nombre des publications du niveau atteint autrefois. Parmi les prochains ouvrages figureront les actes des rencontres franco-italiennes sur le droit des animaux à l'occasion du colloque du 11 octobre sur *L'homme, roi des animaux ? Animaux, droit & société*.

Nicolas Cornu Thénard ajoute qu'à l'automne sera organisée une opération promotionnelle, qui permettra de proposer sur notre site, non seulement l'achat d'ouvrages numériques mais également d'articles numériques à l'unité. Par ailleurs, conformément à ce qui était annoncé lors de l'Assemblée générale de décembre, une nouvelle collection va être créée, avec un financement de l'Institut universitaire de France, pour publier des ouvrages individuels à vocation théorique ou historique, susceptibles de nourrir une argumentation comparatiste. Les livres de M. Schmoeckel sur *Le droit de la réforme*, de Sir Michael Tugendhat sur *Les droits du genre humain* et de S. Soleil sur *Les origines de l'opposition entre Common Law et droits codifiés* paraîtront dans cette collection.

## **2. Questions administratives et financières**

Le président passe la parole au trésorier Xavier Lecaron.

Les comptes de la SLC présentent au 31 décembre 2018 un résultat déficitaire de 34.852 euros contre 41.295 euros au 31 décembre 2017.

Les recettes d'exploitation sont en diminution à 175.874 euros contre 177.324 euros en 2017.

Les dépenses d'exploitation sont en diminution, moindre que celle des recettes, et s'élèvent à 211.308 euros, contre 219.544 euros en 2017.

Le résultat net est de ce fait déficitaire de 34.852 euros.

Le total des disponibilités s'élève à 229.490 au 31 décembre 2018 contre 263.316 euros au 31 décembre 2017.

La Direction de l'association a pris les mesures nécessaires pour obtenir des subventions et réduire les frais de fonctionnement ; aussi le budget pour 2019 prévoit, avec prudence, un résultat prévisionnel déficitaire de 5.548 euros.

Le président soumet les comptes de l'exercice 2018 à l'approbation de l'assemblée.  
En l'absence d'observation, les comptes de l'exercice 2018 sont approuvés à l'unanimité.

### 3. Questions diverses

L'assemblée se déplace dans les jardins pour le cocktail, au cours duquel Nicolas Cornu Thénard évoque les 150 ans de la Société. Plusieurs volets sont prévus pour honorer cet anniversaire. Un premier volet éditorial, qui conduira avant tout à publier l'ouvrage en préparation aujourd'hui, consacré à l'histoire de la SLC. Il se déploie sur deux niveaux : une trame générale qui retrace chronologiquement cette histoire, et des notices illustrées, à portée plus restreinte, insérées au sein des chapitres. L'appel à contributions a permis d'ajouter des sujets de notices à ceux qui étaient prévus initialement ; les rédacteurs sont encore les bienvenus sur les sujets qui restent à traiter. Les réflexions ont conduit à ajouter une dimension supplémentaire à ces publications anniversaires : sur la proposition de Julien Boudon, nous allons rééditer un ouvrage important à la fois pour l'histoire de la SLC et plus généralement du droit comparé – les actes du Congrès international de 1900, avec une préface du doyen Boudon. Quant à l'événement en lui-même, il se tiendra au cours de la première quinzaine de décembre. Le Chancelier Darcos a donné son accord de principe pour qu'il ait lieu à l'Institut de France. Ce colloque anniversaire comprendra une partie scientifique et ouverte, qui permettra de présenter le livre en préparation, de s'interroger sur l'histoire de la SLC et de réfléchir sur les vertus de sa forme particulière d'organisation pour la formation et la diffusion du droit comparé. Une autre partie la suivra, plus institutionnelle et réservée aux membres : l'assemblée générale de fin d'année.

Le président termine en remerciant les membres de l'assemblée pour leur soutien tout au long de l'année.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

